



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LOGEMENTS ADAPTÉS : AÎNÉS AUTONOMES

Dossier de demande d'aide financière dans les réserves



LA SCHL : AU CŒUR DE L'HABITATION

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada, et ce, depuis plus de 60 ans.

En collaboration avec d'autres intervenants du secteur de l'habitation, elle contribue à faire en sorte que le système canadien de logement demeure l'un des meilleurs du monde. La SCHL aide les Canadiens à accéder à un large éventail de logements durables, abordables et de qualité, favorisant ainsi la création de collectivités et de villes dynamiques et saines partout au pays.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à l'adresse suivante :
www.schl.ca

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au 1-800-245-9274.

De l'extérieur du Canada : 613-748-2003 (téléphone);
613-748-2016 (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le 1-800-668-2642.

LOGEMENTS ADAPTÉS : AÎNÉS AUTONOMES

Dossier de demande d'aide financière dans les réserves

© 2008 Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système de recherche documentaire ou la transmission d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre moyen sont interdits sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Sans que ne soit limitée la généralité de ce qui précède, il est de plus interdit de traduire un extrait de cet ouvrage dans toute autre langue sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL

INTRODUCTION

Le programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA) vient en aide aux personnes âgées à faible revenu qui ont de la difficulté à accomplir leurs activités quotidiennes en accordant une aide financière aux conseils de bande ou aux membres des Premières nations pour qu'ils effectuent des adaptations mineures dans leurs logements.

Ce dossier comprend un aperçu du processus relatif au programme, un formulaire de demande, une feuille de calcul du revenu et un questionnaire d'autoévaluation. Pour obtenir de l'aide financière, le propriétaire ou l'occupant devront remplir et soumettre le dossier.

Si vous avez des questions, consultez le site Web de la SCHL ou téléphonez à votre bureau local de la SCHL.

Avant de poster votre demande, assurez-vous d'y avoir inclus :

- Le formulaire de demande dûment rempli et comportant toutes les signatures requises. Veuillez noter que :
 - si la propriété est occupée par le **propriétaire**,
 - toutes les personnes inscrites sur le certificat de possession doivent signer le formulaire de demande
 - si la propriété appartient à la Première nation, la Première nation et l'occupant/la personne âgée doivent signer le formulaire de demande.
- La feuille de calcul du revenu dûment remplie (occupant/personne âgée)
- Le questionnaire d'autoévaluation dûment rempli (occupant/personne âgée)

* Les propriétaires-occupants et les occupants doivent fournir une copie du certificat de possession ou une preuve de propriété équivalente.

FOIRE AUX QUESTIONS

Suis-je admissible à ce programme?

L'admissibilité au programme est fondée sur l'âge, le type de propriété et le niveau du revenu. Pour être admissible au programme, vous devez satisfaire aux trois conditions suivantes :

- L'occupant a 65 ans ou plus et éprouve de la difficulté à accomplir ses activités quotidiennes en raison d'une perte de capacité liée à son âge;
- Le logement est une résidence permanente;
- Le revenu total du ménage (voir la feuille de calcul du revenu à la page 9 pour les logements occupés par leur propriétaire, ou à la page 15 pour les logements appartenant à la Première nation) est égal ou inférieur au plafond du revenu établi du programme pour la région.

Les Premières nations qui font une demande d'aide doivent obtenir ces renseignements auprès de leurs membres (occupants/personnes âgées).

Pour savoir quel est le plafond de revenu du ménage pour votre région, communiquez avec votre bureau local de la SCHL.

Quelle forme d'aide financière puis-je obtenir?

Les clients admissibles peuvent recevoir jusqu'à 3 500 \$ sous forme de prêt susceptible de remise pour apporter à leur logement des adaptations approuvées. Il ne sera pas nécessaire de rembourser ce prêt susceptible de remise pourvu que le propriétaire-occupant s'engage à demeurer dans son logement pendant la

période de gain de la remise du prêt, soit six mois. Si les adaptations sont effectuées dans un logement appartenant à la Première nation, celle-ci doit accepter de ne pas augmenter le loyer par la suite. Si vous avez déjà reçu de l'aide du programme LAAA, il est possible que vous soyez admissible à de l'aide, mais à un montant réduit. Toutefois, le total des deux prêts ne peut pas dépasser 3 500 \$.

À quoi peut servir le financement du programme LAAA?

Les adaptations qui sont admissibles dans le cadre du programme LAAA doivent être de nature permanente et aider la personne âgée qui éprouve une perte de capacité à vaquer à ses occupations quotidiennes. Voici quelques exemples d'adaptations susceptibles d'être effectuées dans le cadre de ce programme : main courante dans l'entrée et dans l'escalier, plan de travail et espace de rangement faciles d'accès dans la cuisine, poignées de porte en bec-de-cane, douche de plain-pied munie de barres d'appui, ainsi que siège et barre d'appui pour la baignoire.

Quand obtiendrai-je le prêt?

Une fois que la demande aura été approuvée et que les adaptations seront terminées, vous devrez soumettre vos factures ou vos reçus originaux afin de vous faire rembourser selon le montant du prêt susceptible de remise approuvé.

Comment dois-je faire une demande d'aide?

Suivez les étapes indiquées dans le présent guide.

APERÇU

Étape 1 : Remplissez le formulaire de demande et les feuilles de travail

Pour demander de l'aide financière dans le cadre du programme LAAA, vous devrez remplir et soumettre le formulaire de demande, la feuille de calcul du revenu et le questionnaire d'autoévaluation. Les Premières nations qui font une demande d'aide doivent obtenir l'âge et l'information sur le revenu de leur membre (occupant/personne âgée). La SCHL ou ses représentants se réservent le droit de vérifier les renseignements fournis et de demander des preuves, si nécessaire.

Une fois que le formulaire de demande, la feuille de calcul du revenu et le questionnaire d'autoévaluation sont dûment remplis, envoyez-les par la poste à votre bureau local de la SCHL.

Étape 2 : Attendez l'approbation conditionnelle

Lorsque nous aurons examiné votre demande, nous vous informerons par écrit de son approbation conditionnelle. ***Les travaux effectués avant d'avoir obtenu l'approbation finale du prêt ne seront pas admissibles à l'aide financière.*** Vous pouvez passer aux étapes suivantes uniquement si votre demande a fait l'objet d'une approbation conditionnelle.

Étape 3 : Demandez des devis à des entrepreneurs

Une fois que vous aurez reçu une confirmation écrite de la SCHL indiquant que votre prêt est approuvé sous condition, vous devrez obtenir des devis pour les adaptations. Il peut s'agir d'une estimation d'un entrepreneur ou, si vous, un ami ou un membre de votre famille effectuez les travaux, il peut s'agir d'un devis pour le prix des matériaux.

Si vous embauchez un entrepreneur, il vous incombe d'en trouver un. Vous êtes responsable de vous assurer que les travaux sont terminés, et ce, conformément aux codes du bâtiment de votre région. Vous disposez de 45 jours pour obtenir des estimations ou des devis et nous les envoyer. Si nous ne recevons rien, l'approbation conditionnelle de votre demande pourrait être annulée.

Étape 4 : Attendez de recevoir l'approbation définitive

Vos estimations des coûts ou devis seront examinés et, s'ils sont jugés acceptables, la SCHL vous fera parvenir une lettre pour confirmer les adaptations approuvées et le montant de l'aide financière accordée par le programme LAAA, ainsi que vous aviser

que vous pouvez commencer les travaux. Cette lettre sera accompagnée d'un billet à ordre dont vous aurez besoin pour obtenir votre remboursement. Veuillez noter que vous disposerez de 90 jours pour terminer les travaux à partir de la date indiquée dans la lettre d'approbation définitive. Si les travaux ne sont pas finis d'ici là, il se peut que votre aide soit annulée.

Les adaptations envisagées demandent-elles l'embauche d'un entrepreneur?

Souvent, la meilleure façon de trouver un bon entrepreneur est de consulter des membres de la famille, des amis ou des voisins qui ont fait exécuter des modifications semblables à celles que vous voulez faire chez vous. L'entrepreneur doit avoir les compétences techniques, les outils et l'expérience nécessaires pour réaliser les travaux. Il doit également bien connaître ce secteur d'activité et avoir de l'entregent. La SCHL dispose de ressources utiles, notamment le feuillet d'information de la série « Votre maison » intitulé *Le choix d'un entrepreneur*.

Étape 5 : Comment vous faire rembourser

L'aide accordée par le programme LAAA prend la forme d'un prêt susceptible de remise. Vous n'êtes pas tenu de le rembourser si vous respectez les modalités de votre prêt. Pour obtenir un remboursement, vous devrez soumettre l'ensemble des factures ou des reçus originaux, ainsi que le billet à ordre signé avec témoin, qui décrit les modalités de votre prêt :

- Les propriétaires-occupants doivent accepter de continuer à posséder et à occuper le logement en question pendant au moins six mois après la fin des travaux.
- Les Premières nations doivent s'engager à ne pas augmenter le loyer en raison des adaptations effectuées.

La SCHL ou ses représentants peuvent effectuer une inspection pour vérifier si les travaux sont terminés.

LOGEMENTS ADAPTÉS : AÎNÉS AUTONOMES

Formulaire de demande (dans les réserves) – Propriétaire-occupant

Page 1 de 5

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS

RÉSERVÉ À LA SCHL				Protégé une fois rempli	
Code de bureau		Numéro de compte SCHL		Autre numéro de compte SCHL	
Secteur de planification			Plafond de revenu		Code du secteur de marché
Aide à la rénovation antérieure : vérification effectuée		Initiales de l'examineur _____		Aide versée en vertu des articles 26, 27, 61 et 95 : vérification effectuée	
				Initiales de l'examineur _____	
Mode d'occupation : Propriétaire-occupant (07)					

1. LE PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT DE LA PROPRIÉTÉ

Langue de correspondance?		Preuve de propriété		Certificat de possession		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Français	Autre (précisez) _____		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

Propriétaire(s)

Nom		Prénom	
Nom		Prénom	

Adresse postale

Numéro, nom de la rue/route rurale (indiquez lot, concession et comté, le cas échéant)			App.
Ville/municipalité		Province/territoire	Code postal
Téléphone au domicile ()	Téléphone au travail ()	Courriel	

2. LA PROPRIÉTÉ OÙ SERONT EFFECTUÉS LES TRAVAUX D'ADAPTATION

Adresse de la propriété <input type="checkbox"/> Cochez si la même que l'adresse postale		Numéro de la propriété
Nom de la Première nation		
Numéro, nom de la rue/route rurale (indiquez lot, concession et comté, le cas échéant)		App.
Ville/municipalité		Province/territoire
		Code postal
Depuis que vous en êtes propriétaire, la propriété a-t-elle reçu de l'aide du programme d'aide à la rénovation de la SCHL?		<input type="checkbox"/> Oui* <input type="checkbox"/> Non
*Si oui, précisez le programme, la date et le numéro de compte (si connu). _____		
Nombre d'années d'occupation par le propriétaire		

FEUILLE DE CALCUL DU REVENU

Comment dois-je calculer le revenu total de mon ménage?

Le revenu total du ménage est le revenu brut de l'année en cours (avant impôts et autres déductions) de toutes les personnes qui vivent dans le logement, c'est-à-dire le propriétaire-occupant, son conjoint ou partenaire, ses enfants ou personnes à charge et les autres personnes vivant sous son toit qui sont âgées de 16 ans ou plus.

Source de revenu	Propriétaire-occupant	Propriétaire/conjoint/partenaire	Enfants/personnes à charge	Autres membres du ménage
Salaire annuel brut, commissions, revenu tiré d'un travail à temps partiel.				
Prestations du Régime de pensions du Canada, prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, prestations d'un régime de pension privé, rentes, suppléments provinciaux, allocation d'ancien combattant, pension d'invalidité.				
Prestations de l'assurance-emploi.				
Aide sociale, allocations familiales, indemnités pour accident du travail.				
Intérêts bancaires, dividendes et revenus de placement.				
Prestations fiscales pour enfants (supplément provincial, territorial ou fédéral).				
Pension alimentaire ou versement pour le soutien d'un enfant.				
Revenu tiré d'un travail indépendant ou saisonnier (inclure preuve de revenu pour les trois dernière années).				
Autre revenu : par ex., revenu net de la location d'une chambre avec pension (veuillez préciser). _____				
Revenu total de toutes les sources	(A)	(B)	(C)	(D)

Revenu total brut du ménage (A+B+C+D) = _____ \$

Le cas échéant, pour les ménages comportant des personnes handicapées, déduire le crédit d'impôt fédéral pour personne handicapée de l'Agence du revenu du Canada (ARC), pour l'année précédente. - (E) _____ \$

Revenu total brut du ménage (A+B+C+D-E) = _____ \$

NOTE : Tel qu'indiqué dans les modalités, en cas de fausse déclaration volontaire, la SCHL se réserve le droit d'annuler l'approbation et de récupérer les fonds versés (plus les intérêts).

AVANT DE POSTER VOTRE DEMANDE, ASSUREZ-VOUS D'Y AVOIR INCLUS

- Le formulaire de demande dûment rempli et comportant toutes les signatures requises.
Veuillez noter :
 - Toutes les personnes inscrites sur le titre de propriété (certificat de possession ou autre) doivent signer le formulaire de demande
- Feuille de calcul du revenu dûment remplie
- Questionnaire d'auto-évaluation dûment rempli

LOGEMENT ADAPTÉS : AÎNÉS AUTONOMES

Formulaire de demande (dans les réserves) – **Logements appartenant à la Première nation**

Page 1 de 5

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA PREMIÈRE NATION.

RÉSERVÉ À LA SCHL Protégé une fois rempli

Code de bureau		Numéro de compte SCHL		Autre numéro de compte SCHL	
Secteur de planification			Plafond de revenu		Code du secteur de marché
Aide à la rénovation antérieure : vérification effectuée		Initiales de l'examineur	Aide versée en vertu des articles 26, 27, 61 et 95 : vérification effectuée		Initiales de l'examineur
Mode d'occupation : Locataire (08)					

1. LA PREMIÈRE NATION (PROPRIÉTAIRE)

Langue de correspondance ?			<input type="checkbox"/> Anglais		<input type="checkbox"/> Français
Nom de la Première nation					

Coordonnées

Nom		Prénom	
-----	--	--------	--

Adresse postale de la Première nation

Numéro, nom de la rue/route rurale (indiquez lot, concession et comté, le cas échéant)			App.	
Ville/municipalité		Province/territoire		Code postal
Téléphone au travail		Télécopieur		
Courriel				

2. LA PROPRIÉTÉ OÙ SERONT EFFECTUÉS LES TRAVAUX D'ADAPTATION

Adresse de la propriété			Numéro de la propriété	
Numéro, nom de la rue/route rurale (indiquez lot, concession et comté, le cas échéant)			App.	
Ville/municipalité		Province/territoire		Code postal

Depuis que la Première nation en est propriétaire, la propriété a-t-elle reçu de l'aide du programme d'aide à la rénovation de la SCHL? Oui* Non

*Si oui, précisez le programme, la date et le numéro de compte (si connu). _____

Nombre d'années de propriété/d'occupation

3. L'OCCUPANT ÂGÉ À QUI SONT DESTINÉS LES TRAVAUX D'ADAPTATION

Date de naissance de la personne âgée (jj/mm/aaaa) :

Nom de la
personne âgée

Nom

Prénom

Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux la situation actuelle du ménage de la personne âgée?

- Vit seule (05) Vit en couple (07) Vit avec une ou plusieurs personnes âgées n'ayant pas de lien de parenté (08)
- Vit avec des membres de sa famille (02)
- Autre (99) Décrivez : _____

Au total, combien de personnes vivent dans le logement de la personne âgée?

Quel sera le revenu brut total de tous les membres du ménage de la personne âgée pour l'année en cours? (Voir la feuille de calcul du revenu.) _____ \$

4. LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES

Veillez indiquer la ou les catégories où la personne âgée éprouve des difficultés :

- Difficulté à marcher (04)
- Difficulté à se pencher, à étendre les bras ou à utiliser ses doigts pour saisir ou manipuler de petits objets (07)
- Difficulté à transporter des objets ou à se tenir debout pendant de longues périodes (08)
- Difficulté à voir lorsque la lumière n'est pas très forte (01)
- Difficulté à entendre (02)
- Autre (par ex., sécurité personnelle) (06) Décrivez : _____

5. AIDE POUR REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE DE DEMANDE

Quelqu'un vous a-t-il aidé à remplir le présent formulaire ou les feuilles de calcul?

- Oui Non

Si oui, veuillez cocher la case décrivant la personne qui a principalement fourni de l'aide.

- Professionnel de la santé (02) Travailleur social (03)
- Bénévole (04) Famille, ami ou voisin (05)
- Autre (99) Décrivez : _____

Coordonnées de la personne qui a fourni de l'aide (au cas où des précisions seraient nécessaires).

Nom

Numéro de téléphone

Adresse courriel

FEUILLE DE CALCUL DU REVENU

Comment dois-je calculer le revenu total du ménage?

Le revenu total du ménage est le revenu brut de l'année en cours (avant impôts et autres déductions) de toutes les personnes qui vivent dans le logement, c'est-à-dire l'occupant principal, son conjoint ou partenaire, ses enfants ou personnes à charge et les autres personnes vivant sous son toit qui sont âgées de 16 ans ou plus.

La Première nation doit faire remplir cette feuille par l'occupant.

Source de revenu	Occupant principal	Conjoint/partenaire	Enfants/personnes à charge	Autres membres du ménage
Salaire annuel brut, commissions, revenu tiré d'un travail à temps partiel.				
Prestations du Régime de pensions du Canada, prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, prestations d'un régime de pension privé, rentes, suppléments provinciaux, allocation d'ancien combattant, pension d'invalidité.				
Prestations de l'assurance-emploi.				
Aide sociale, allocations familiales, indemnités pour accident du travail.				
Intérêts bancaires, dividendes et revenus de placement.				
Prestations fiscales pour enfants (supplément provincial, territorial ou fédéral).				
Pension alimentaire ou versement pour le soutien d'un enfant.				
Revenu tiré d'un travail indépendant ou saisonnier (inclure preuve de revenu pour les trois dernières années).				
Autre revenu : par ex., revenu net de la location d'une chambre avec pension (veuillez préciser). _____				
Revenu total de toutes les sources	(A)	(B)	(C)	(D)

Revenu total brut du ménage (A+B+C+D) = _____ \$

Le cas échéant, pour les ménages comportant des personnes handicapées, déduire le crédit d'impôt fédéral pour personne handicapée de l'Agence du revenu du Canada (ARC), - (E) _____ \$ pour l'année précédente.

Revenu total brut du ménage (A+B+C+D-E) = _____ \$

NOTE: Tel qu'indiqué dans les modalités, en cas de fausse déclaration volontaire, la SCHL se réserve le droit d'annuler l'approbation et de récupérer les fonds versés (plus les intérêts).

DÉCLARATION DE L'OCCUPANT/LA PERSONNE ÂGÉE

La SCHL et/ou ses représentants ou mandataires sont autorisés à effectuer les démarches nécessaires afin de confirmer les renseignements fournis dans le présent formulaire de demande.

Je confirme/nous confirmons par la présente qu'à ma/notre connaissance, les renseignements fournis sont complets et exacts.

J'autorise/nous autorisons par la présente l'inspection de la propriété, selon les besoins, sachant que toute inspection menée par la SCHL et/ou ses représentants autorisés n'est effectuée qu'à des fins internes et administratives et n'offre aucune garantie ni assurance de conformité aux codes du bâtiment ou aux normes de construction en vigueur.

Nom (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date

AVANT DE POSTER VOTRE DEMANDE, ASSUREZ-VOUS D'Y AVOIR INCLUS

- Le formulaire de demande dûment rempli et comportant toutes les signatures requises.
Veillez noter :
 - Les personnes ayant le pouvoir de signer pour la Première nation doivent signer le formulaire de demande
 - La Première nation et le membre (occupant/personne âgée) doivent signer le formulaire de demande (aux endroits indiqués)
- Feuille de calcul du revenu dûment remplie (occupant/personne âgée).
- Questionnaire d'auto-évaluation dûment rempli (occupant/personne âgée).

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE D'AUTOÉVALUATION

Le questionnaire d'autoévaluation du programme LAAA a été conçu pour aider les personnes âgées ayant une déficience liée au vieillissement à définir quelles sont les adaptations les plus appropriées aux difficultés qu'elles doivent affronter dans leur logement. Le questionnaire d'autoévaluation doit être rempli par la personne âgée, mais cette dernière peut demander l'aide d'un ergothérapeute, d'un responsable des soins de la santé ou d'un professionnel du service social.

Le questionnaire d'autoévaluation se divise en trois sections :

- A) Autonomie
- B) Accessibilité
- C) Sécurité

Chaque section comprend une série de questions qui servent à faire ressortir les activités quotidiennes où la personne âgée peut éprouver des difficultés, ainsi qu'à identifier les adaptations qui pourraient atténuer ces difficultés. Cochez la case près de toute adaptation suggérée qui pourrait aider à régler la situation particulière de la personne âgée. Toutes les adaptations choisies doivent être liées aux difficultés de la personne âgée.

Si une adaptation requise ne figure pas dans cette liste, indiquez cette adaptation et les difficultés connexes à la fin du questionnaire d'autoévaluation. La SCHL déterminera si elles sont acceptables en vertu du programme. Seules peuvent être subventionnées des adaptations fixées de façon permanente au logement ou favorisant l'accès aux commodités de ce dernier. Les dispositifs portatifs ne sont pas admissibles.

Le montant maximal de la subvention fédérale est de 3 500 \$. Choisissez les adaptations qui seront les plus utiles dans votre situation.

S'il faut apporter des modifications importantes au logement, notamment élargir les portes ou augmenter l'espace disponible pour se déplacer en fauteuil roulant, demandez des renseignements sur le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pour personnes handicapées.

Le questionnaire d'autoévaluation doit être rempli par la personne âgée, mais cette dernière peut demander l'aide d'un ergothérapeute, d'un responsable des soins de la santé ou d'un professionnel du service social.

A) AUTONOMIE

Questionnaire d'auto-évaluation



Les tablettes coulissantes sont la solution idéale pour préparer les aliments en position assise.



L'évier devant lequel vous travaillez généralement debout doit être placé à une hauteur qui oblige à se pencher le moins possible; celui devant lequel vous voulez travailler en position assise doit être aménagé avec un dégagement dessous pour les genoux et obliger à s'étirer le moins possible.

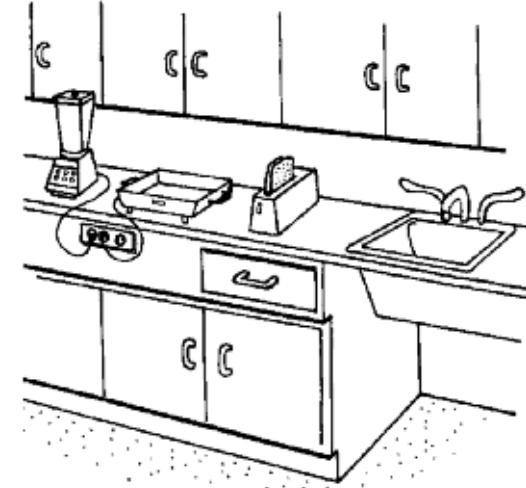
1) Avez-vous de la difficulté à travailler au comptoir de la cuisine?

- Adapter les comptoirs à sa hauteur (4201)
- Prévoir d'autres comptoirs ou armoires (4202)
- Poser des tablettes à coulisse sous le comptoir pour pouvoir y travailler en position assise (4203)
- Enlever une armoire afin de faire de la place sous le comptoir pour permettre d'y travailler en position assise (4204)

2) Avez-vous de la difficulté à vous servir de l'évier ou des robinets?

- Modifier la hauteur de l'évier (4101)
- Dégager l'espace sous l'évier pour permettre d'y travailler en position assise (et isoler les tuyaux) (4102)
- Poser des robinets à manettes ou à manette unique pour régler le débit et la température de l'eau (4103)
- Déplacer les robinets ou en installer d'autres, pour en faciliter l'accès (4104)

Questionnaire d'auto-évaluation



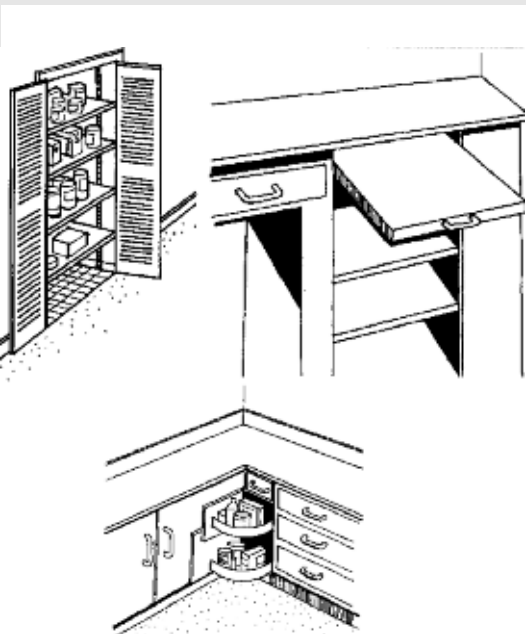
Si la prise de courant est bien placée, il sera moins souvent nécessaire de déplacer les appareils pour les utiliser.

3) Avez-vous de la difficulté à utiliser les appareils électroménagers de cuisine?

- Poser des tablettes ou des surfaces de travail pour recevoir les petits appareils (4401)
- Poser des prises de courant à des endroits pratiques pour l'utilisation des petits appareils (4402)
- Placer une tablette coulissante, à l'épreuve de la chaleur, près du four (4403)
- Encastrer une plaque à l'épreuve de la chaleur dans la surface de travail (4404)
- Placer des détecteurs de fumée/de chaleur à l'extérieur de la cuisine (4405)
- Placer un extincteur près de la sortie de la cuisine (4406)

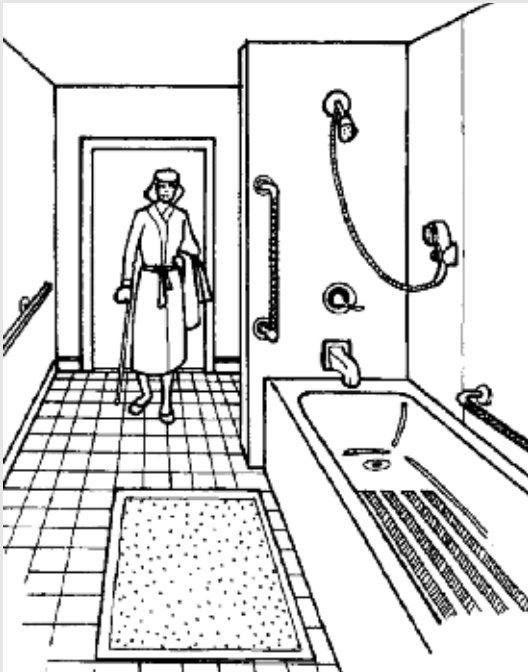
4) Avez-vous de la difficulté à utiliser ou à atteindre les armoires ou les espaces de rangement de la cuisine?

- Abaisser les armoires (4301)
- Abaisser les tablettes des armoires (4302)
- Ajouter des armoires ou des tablettes à une hauteur pratique (4303)
- Ajouter une armoire verticale ou une dépense (4304)
- Ajouter des tiroirs de rangement sous le comptoir (4305)
- Fixer des poignées en « D » aux armoires et aux tiroirs (4306)

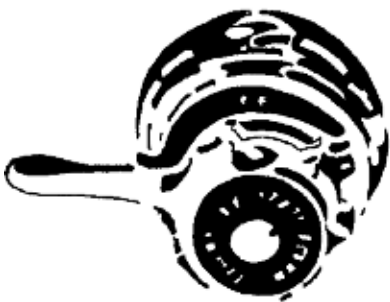


Des tablettes d'angle pivotantes, des tiroirs coulissants et des grandes armoires verticales rendent le rangement plus accessible.

Questionnaire d'auto-évaluation



La barre verticale à l'entrée de la baignoire constitue un premier appui, tandis que la barre horizontale offre un soutien pour y entrer et s'asseoir sur le banc ou au fond de la baignoire.



Une commande unique à manette, pour la douche et la baignoire, se manoeuvre plus facilement pour ceux qui ont de la difficulté à saisir les objets.

5) Avez-vous de la difficulté à entrer dans la baignoire ou à en sortir?

- Poser une barre d'appui verticale et une autre, horizontale ou diagonale, près de la baignoire (5301)
- Poser un revêtement de sol antidérapant dans toute la salle de bains (5302)
- Installer une baignoire à surface antidérapante (5303)
- Poser un siège de transfert sur le rebord de la baignoire pour entrer dans la baignoire en position assise (5304)
- En cas de grande difficulté, remplacer la baignoire par une cabine de douche (5305)
- En cas de grande difficulté, installer une cabine de douche à part (5306)

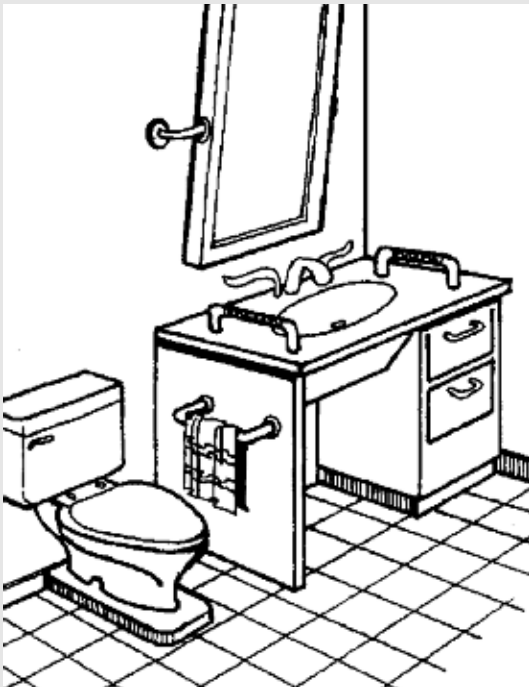
6) Avez-vous de la difficulté à prendre un bain ou une douche?

- Poser une pomme de douche sur support coulissant, ou avec des supports de hauteur différente (5501)
- Poser un siège abattant dans la baignoire ou la douche (5502)
- Poser des tablettes à portée de la main pour les articles de toilette (5503)
- Poser une barre d'appui à portée de la main (5504)
- Poser un appareil d'éclairage étanche à l'eau au-dessus de la baignoire ou dans la douche (5505)

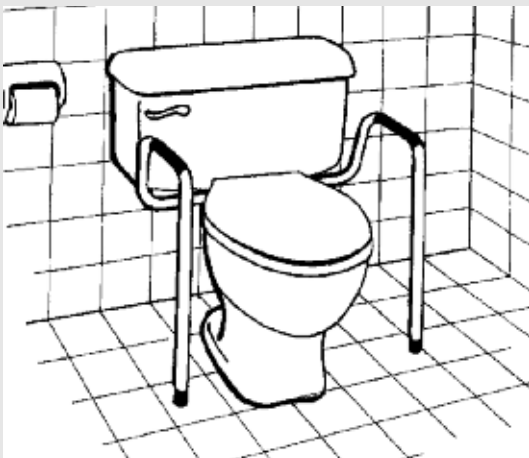
7) Avez-vous de la difficulté à utiliser le lavabo ou les robinets?

- Poser des robinets à manettes ou un robinet à manette unique (5401)
- Régler le chauffe-eau ou poser un dispositif empêchant l'eau de devenir trop chaude (5402)
- Installer à une hauteur facile à rejoindre un mécanisme à levier pour actionner le bouchon (5403)

Questionnaire d'auto-évaluation



Le miroir doit être à une hauteur et à un angle commode pour la toilette (en position assise ou debout, ou les deux, au choix de l'utilisateur)



Des barres d'appui peuvent être posées sur un élément de charpente ou prendre appui directement sur la toilette.

8) Avez-vous de la difficulté à utiliser le lavabo ou les robinets?

- Adapter le lavabo à une hauteur pratique (5101)
- Aménager un espace sous le lavabo pour permettre de s'y laver en position assise (et isoler les tuyaux) (5102)
- Poser des pattes, ou une armoire bien solide, pour renforcer le lavabo (5103)
- Poser un robinet à manette unique, réglant le débit et la température de l'eau (5104)
- Déplacer le robinet sur le côté ou à l'avant, pour en rendre l'accès plus facile (5105)

9) Avez-vous de la difficulté à placer ou à atteindre les articles de toilette près du lavabo?

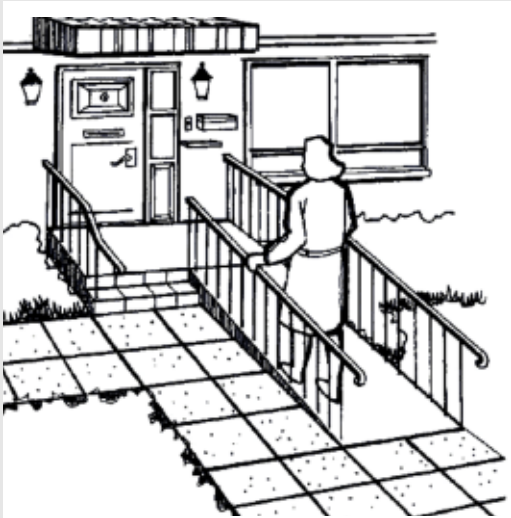
- Agrandir le comptoir autour du lavabo (5201)
- Poser des tablettes près du lavabo (5202)
- Poser une barre d'appui à portée de la main (5203)
- Poser un miroir, ou en régler la hauteur, et l'incliner au besoin (5204)
- Poser d'autres appareils d'éclairage près du miroir ou de l'armoire à pharmacie (5205)

10) Avez-vous de la difficulté à vous servir de la toilette?

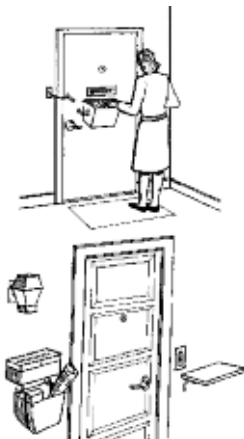
- Rectifier la hauteur de la toilette (la relever ou la remplacer par un modèle plus haut) (5601)
- Poser des barres d'appui (5602)
- Modifier ou déplacer le mécanisme de déclenchement de la chasse (5603)
- Modifier ou déplacer le porte-papier (5604)

B) ACCESSIBILITÉ

Questionnaire d'auto-évaluation



L'aménagement d'une rampe à côté des marches donne un choix aux personnes qui doivent utiliser une marchette ou un fauteuil roulant. La main courante le long de l'allée permet aux personnes ayant des déficiences visuelles ou troubles d'équilibre de s'orienter ou de s'appuyer.



Si vous placez un panier sous la fente du courrier ou si vous accrochez un sac à l'extérieur pour le journal, vous n'aurez pas besoin de vous pencher aussi souvent.

1) Avez-vous de la difficulté à vous rendre du garage, de la cour ou de la rue jusqu'à la porte de votre logement?

- Élargir l'allée (1101)
- Ajouter des marches pour adoucir la pente (1102)
- Ajouter une rampe aux marches (1103)
- Installer, ou réparer au besoin, une main courante le long de l'allée, de la pente ou des marches (1104)
- Poser un revêtement antidérapant sur les surfaces de circulation (1105)

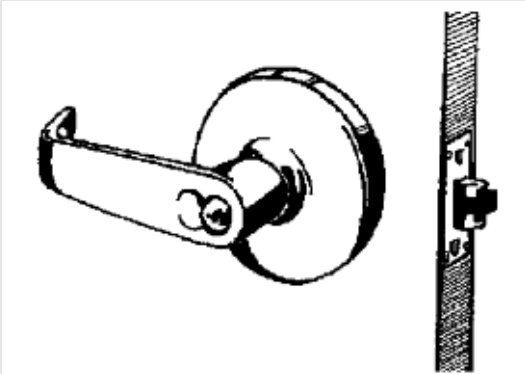
2) Avez-vous de la difficulté à atteindre la boîte aux lettres et à en prendre le contenu?

- Rectifier la hauteur de la boîte aux lettres (9301)
- Aménager une fente dans la porte et placer un sac ou une boîte à l'intérieur pour recevoir le courrier (9302)
- Poser une tablette près de la boîte aux lettres pour y déposer les colis (9303)

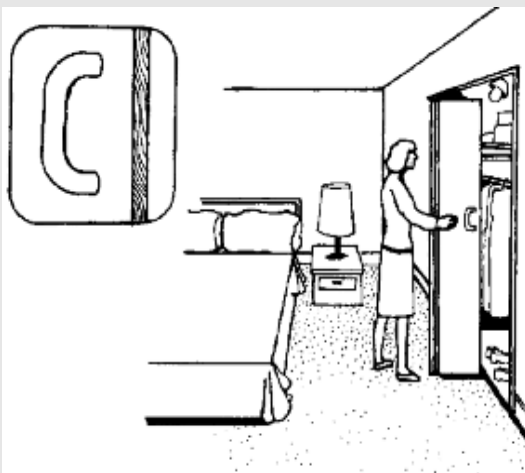
3) Avez-vous de la difficulté à ouvrir ou à fermer les portes extérieures?

- Enlever la porte-moustiquaire (1301)
- Abaisser le seuil et ajuster ou remplacer la porte, au besoin (1302)
- Poser une barre d'appui ou une poignée près de la marche ou du seuil (1303)
- Poser un ferme-porte à retardement (1304)
- Remplacer les serrures pour en faciliter la manœuvre ou améliorer la sécurité (1305)
- Remplacer les poignées par des becs-de-cane (1306)
- Poser une petite tablette à la hauteur du coude, à l'intérieur comme à l'extérieur de la porte d'entrée, pour y déposer les paquets (1307)
- Utiliser des couleurs contrastantes pour la porte, l'encadrement, la poignée, la serrure ou la sonnette (1308)

Questionnaire d'auto-évaluation



Un bec-de-cane est plus facile à manier pour les personnes qui ont du mal à fermer la main. Une serrure à pêne dormant est sûre et se manœuvre d'une seule main.



Les personnes dont la force manuelle est diminuée ou dont les mouvements sont réduits peuvent plus facilement manoeuvrer de grosses poignées en « D ».

4) Avez-vous de la difficulté à ouvrir ou à fermer les portes intérieures?

- Modifier l'encadrement ou les charnières des portes (3201)
- Modifier le sens de l'ouverture (3202)
- Remplacer les poignées de portes par des becs-de-cane (3203)
- Munir les placards et armoires de portes pliantes, coulissantes ou en accordéon (3204)
- Poser des poignées en « D » ou annulaires aux portes coulissantes, pliantes ou en accordéon (3205)

5) Avez-vous de la difficulté à atteindre les vêtements, les manteaux, les chaussures ou d'autres articles dans les placards?

- Poser des portes pliantes ou des portes en accordéon (7101)
- Poser les lumières dans les placards (7102)
- Ajouter des tringles ou les abaisser (7103)
- Ajouter des tablettes ou les abaisser (7104)
- Poser près du plancher des tablettes dans les placards ou à l'entrée, pour recevoir les chaussures et les bottes (7105)
- Poser des crochets, des tablettes ou des tiroirs dans les placards (7106)
- Aménager un placard d'accès facile pour les objets comme l'aspirateur, la planche à repasser (7107)

Questionnaire d'auto-évaluation



Des mains courantes le long des corridors sont utiles pour les personnes ayant des troubles d'équilibre.



Pour la sécurité et la commodité des personnes ayant des troubles d'équilibre ou de la vue, l'escalier doit être bien éclairé, être muni de mains courantes bien solides se prolongeant au haut et au bas de l'escalier et présenter un net contraste de couleur ou de texture au bas et au haut.

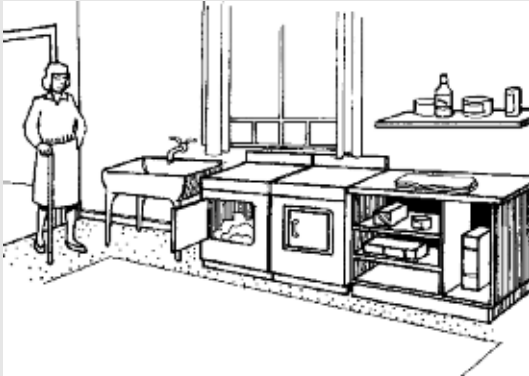
6) Avez-vous de la difficulté à vous déplacer d'une pièce à l'autre?

- Abaisser ou éliminer le seuil à l'entrée des pièces (3101)
- Marquer les dénivellations par des changements de couleur ou de texture (3102)
- Poser des « charnières contre-coudées » pour élargir l'embrasure des portes (3103)
- Poser une barre d'appui ou une main courante à chaque dénivellation (3104)
- Poser des mains courantes le long des murs (3105)

7) Avez-vous de la difficulté à utiliser les escaliers à l'intérieur de votre logement?

- Mieux éclairer les escaliers (2101)
- Poser des interrupteurs au bas et au haut de l'escalier (2102)
- Poser ou réparer au besoin des mains courantes (2103)
- Prolonger les mains courantes au haut et au bas de l'escalier (2104)
- Poser ou réparer au besoin un revêtement antidérapant sur les marches (2105)
- Utiliser des couleurs ou des textures contrastantes au haut et au bas de l'escalier et sur le bord de chaque marche (2106)
- Réaménager la chambre au rez-de-chaussée (2107)
- Réaménager la buanderie au rez-de-chaussée (2108)
- Réaménager la salle de toilette au rez-de-chaussée ou au niveau de la chambre, sinon en aménager une (2109)

Questionnaire d'auto-évaluation



Si vous disposez d'un comptoir à proximité de la laveuse et de la sécheuse, vous n'avez pas à déplacer votre lessive aussi souvent.



Un trapèze posé au-dessus du lit peut vous aider à vous coucher dans le lit et à vous lever du lit.

8) Avez-vous de la difficulté à faire la lessive?

- Placer les appareils dans un endroit plus pratique (8101)
- Aménager des tablettes ou une autre forme de rangement pour les produits de lessive à bonne hauteur près des appareils (8102)
- Aménager un comptoir ou des grandes tablettes à proximité des appareils pour trier ou plier les vêtements (8103)
- Poser des prises de courant et une prise extérieure pour une sécheuse (8104)
- Poser une corde à linge ou en régler la hauteur (8105)
- Poser une tringle pour suspendre les vêtements (8106)

9) Avez-vous de la difficulté à vous lever de votre lit, de votre fauteuil ou de votre divan?

- Poser des barres d'appui ou un poteau vertical aux endroits appropriés (6101)
- Poser un trapèze au-dessus du lit (6102)

10) Avez-vous de la difficulté à vous rendre au téléphone à temps?

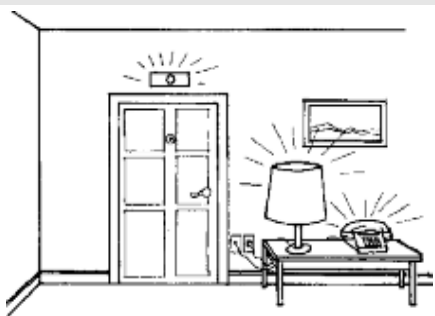
- Poser des prises de téléphone à des endroits pratiques et à bonne hauteur (près du lit, du divan) (9101)

C) SÉCURITÉ

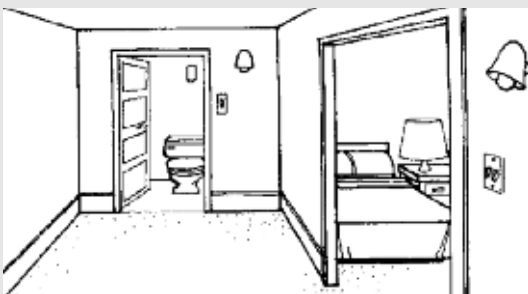
Questionnaire d'auto-évaluation



Un bon éclairage des allées et des escaliers, ainsi que l'emploi de couleurs contrastantes permettent aux personnes ayant des troubles de la vue de reconnaître les obstacles.



Un dispositif branché sur la sonnette, comme une lumière clignotante ou un amplificateur, peut être utile pour ceux qui ont des troubles d'audition ou de vision.



S'il y a un interrupteur près de chaque porte et à chaque extrémité des corridors, il ne sera plus nécessaire d'entrer et de se déplacer dans le noir (p. ex. la salle de bains).

1) Avez-vous de la difficulté à cause de l'éclairage de l'allée menant à la porte de votre logement?

- Poser des lumières ou des projecteurs pour éclairer l'allée, le perron ou l'escalier (1201)
- Poser des interrupteurs ou des cellules photo-électriques pour commander l'éclairage extérieur (1202)

2) Avez-vous de la difficulté à identifier les visiteurs ou à entendre la sonnette?

- Poser un judas optique à une hauteur pratique (9201)
- Installer un système d'intercommunication d'utilisation facile, à une hauteur pratique (9202)
- Raccorder la sonnette à une lumière clignotante ou à un autre mode d'avertissement sensoriel (9203)

3) L'éclairage de secteurs de la maison non mentionnés précédemment vous cause-t-il de la difficulté?

- Poser au besoin des luminaires ou des prises de courant pour des lampes, p. ex. dans les corridors, les aires de travail, la dépense, près des zones de lecture ou d'activité (divan, lit) (10101)
- Poser des interrupteurs aux endroits les plus pratiques, p. ex. à l'entrée des pièces, près du lit, près du divan, aux deux extrémités des corridors, au haut et au bas de l'escalier (10102)

4) Avez-vous de la difficulté à ouvrir ou à fermer les fenêtres?

- Poser des poignées faciles à manœuvrer (10201)
- Poser des serrures sûres et d'un maniement facile (10202)
- Réparer la fenêtre, de sorte qu'elle puisse s'ouvrir et se fermer facilement (10203)
- Poser des fenêtres incassables ou des barres aux fenêtres exposées aux effractions (10204)

